

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la CCATM de THEUX

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Theux ;

Vu la délibération du 04 juillet 2016 du conseil communal de Theux actant des modifications au sein de la commission.

Vu la démission de Monsieur Alain DECHENEUX, membre effectif représentant la majorité au sein de la Commission ;

Vu les démissions de Madame Jeannine MORAY et Messieurs DEVIVIER, DUYCKAERTS et DEVIVIER de leur poste de membres effectifs représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Vu la démission de Monsieur Jean-Louis DEMOULIN de son mandat de suppléant au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a attribué les mandats laissés vacants aux suppléants respectifs ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Yves FRANSOLET, actuel suppléant de Monsieur Alain PETERS en remplacement de Monsieur Cédric THEATE ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Theux est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 04 juillet 2016.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : LAMBERT Patrice, employé bureau d'études SWDE

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
BRISBOIS Claudine	MAURER Chantal
DAHMEN Kateline	/
DEGIVE Gaëlle	DAELE Matthieu

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :


Effectifs	Suppléants 1
DELREE Yves	/
SANTE Yannick	BALTUS Nicole
DENOOZ Xavier	TERF Samuel
FRANSOLET Yves	/
PETERS Alain	/
ROUCHET Hélène	/
WERA Jean	PONTEGNIE Anne
FRANCOIS Véronique	/
KLINGER Nicolas	/

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

24 NOV. 2017


Carlo DI ANTONIO


Certifié conforme à l'original
Anne-Cristine PAULIS
Assistante